

Armoiries de nouvelles communes valaisannes V

Gaëtan Cassina et Philipp Kalbermatter (avec la collaboration de Rolf Kälin pour les blasonnements en allemand)

Goms / Conches

« Une commune fusionnée nouvelle qui deviendra effective en 2017 a été acceptée par votation populaire le 14 juin 2015 » : cette phrase, qui ouvrait le N° IV de la présente rubrique dans le *Bulletin 25* (2015) de l'AVEG, évoquait le cas de Crans-Montana, dont les armoiries, nouvelles, faisaient partie intégrale du contrat de fusion.

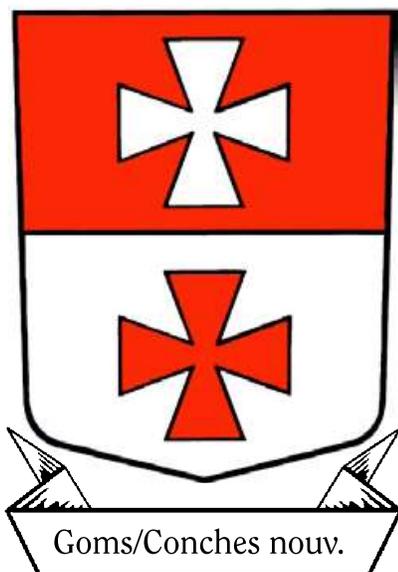
S'il s'agissait d'une première, une autre nouvelle commune issue de fusion était majoritairement acceptée le même 14 juin 2015 par cinq communes de la partie supérieure du district de Conches et son entrée en force fixée au 1^{er} janvier 2017, sous le nom de Goms. Si nous n'avons pas alors signalé cet événement, aussi important sur le plan politique, social et économique que sous l'angle héraldique, donc identitaire, il faut maintenant réparer cette omission. D'autre

part, si le choix des armoiries y était aussi lié contractuellement, c'était d'une autre manière que pour Crans-Montana. Parmi les « risques » de la fusion, une certaine perte d'identité ou une perte certaine d'identité avait été avancée en premier lieu avec le choix d'un nouveau nom et d'un nouveau blason. Mais d'autre part, une évidente visibilité commune sous une nouvelle dénomination et de nouvelles armoiries était invoquée en tête des chances de cette fusion.

Deux principes de base avaient été admis : l'appellation Goms pour la nouvelle commune, laquelle adopterait les armoiries de Münster-Geschinen. Or, si ce dernier nom résultait d'une précédente fusion, il s'agis-

sait, pour ses armoiries, de la reprise de celles du chef-lieu historique, Münster, qui étaient également celles du Dizain, aujourd'hui du district de Conches lui-même. [Fig. 1]

Pour s'en tenir au plan héraldique, la votation concharde présente donc au moins deux avantages :



- d'avoir accepté armoiries et drapeau parmi les plus anciens et les plus représentatifs de tout le Valais, dont la valeur identitaire, emblématique et symbolique est demeurée intacte à travers les siècles ;
- d'avoir renoncé à quatre armoiries et drapeaux, dont deux déjà issus de mini-fusions précédentes.

A ce titre, cette fusion peut être comparée à celle d'Anniviers (voir *Bulletin 24*, 2014), qui a également rassemblé sous une seule et même ancienne bannière les six communes dotées d'armoiries officielles aux XIX^e et XX^e siècles seulement.

Münster-Geschinen (2005-2016)

Prenons d'abord en compte les très anciennes et à la fois toutes nouvelles armoiries de *Goms*, soit Conches, en rappelant qu'une première fusion, impliquant Geschinen et Münster, avait montré la voie en 2005, optant alors déjà pour le blason de Münster.

Geschinen (1939-2004)

S'agissant de participer à l'allée des drapeaux des communes suisses de l'Exposition nationale suisse de 1939, Geschinen avait alors adopté officiellement des armoiries parlantes correctes, mais peu heureuses par leur composition, juxtaposant des figures sans les combiner véritablement [Fig. 2] : *de gueules à un grenier d'argent ouvert et ajouré de sable sur une terrasse bombée de sinople et accompagné d'une croisette pattée d'argent au canton dextre du chef et d'un glaive versé d'or au canton senestre*, soit sur fond rouge un grenier blanc posé sur un monticule vert, avec une croix flottante blanche dans l'angle supérieur gauche et une épée jaune dans l'angle supérieur droit. Ces armoiries parlantes faisaient allusion aux toponymes « Guessinon » et « Geschinun », attestés respectivement en 1327 et 1368, et qui dérivent de l'italien « cascina », « Geschi » en allemand, soit une petite maison. Lors de la fusion des deux communes, en 2005, ce sont les armes de Münster qui furent choisies, mais la commune plus petite demeura associée dans l'appellation de la nouvelle entité.



Münster (1368-2004)

Certes, les armoiries du dizain, puis district de Conches ont quelque peu varié au cours du temps, avec des croix ni pattées ni alésées, mais le blason officiel actuel, identique à celui de Münster, attesté déjà sur

2017
Bulletin
27

un sceau de 1368, a été adopté depuis longtemps : *coupé de gueules et d'argent à deux croix pattées alésées de l'un en l'autre*, soit un écu partagé horizontalement en deux, la moitié supérieure rouge l'inférieure blanche, chacune portant une croix flottante aux extrémités élargies et de la même couleur que l'autre moitié. Fortement identitaire, ce blason était devenu celui du dizain en 1593, lorsque Münster devint définitivement son chef-lieu, alternativement partagé jusque-là avec Ernen, qui conserva la primauté sur le plan ecclésiastique, soit le siège du décanat. Les croix vont de pair avec le qualificatif de catholique attribué à Conches sous l'Ancien Régime : *Gomesia catholica*, allusion au rôle prédominant joué par ce dizain en faveur du maintien de la foi catholique romaine au temps de la Réforme et des luttes confessionnelles qui s'ensuivirent, au XVI^e siècle et jusqu'au début du suivant.

Passons en revue, pour mémoire, les armoiries des quatre autres anciennes communes, dans l'ordre topographique ascendant :

Niederwald (1939-2016)

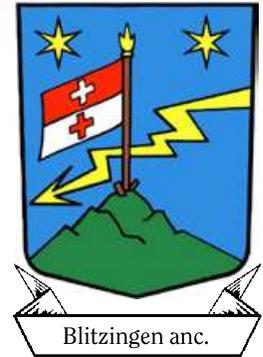
A l'instar de Geschinen, Niederwald choisit ses armoiries en 1939, dans le contexte de l'Exposition nationale de Zurich. Même si ses statuts bourgeoisiaux datent de 1565, sa communauté était déjà reconnue au XIV^e siècle. Le blasonnement de ces armes une fois encore parlantes, où la figure principale, les trois sapins, évoquent la « forêt inférieure » ou « d'en bas » du toponyme, est donc [Fig. 3] : *d'or à trois sapins de sinople fûtés au naturel et plantés sur trois coupeaux de sinople, au comble d'azur*, soit, sur fond jaune avec un bandeau bleu en haut de l'écu, trois sapins verts au tronc brun plantés chacun sur un monticule vert. Sans dérogation aux règles héraldiques, ce blason ne brillait pas pour autant par son originalité, mais sa disparition officielle n'interdit pas aux habitants du village d'arborer leur ancien drapeau à titre identitaire local dans certaines circonstances.



Blitzingen (1926-2016)

Blitzingen formait une commune avec les villages de Bodmen, Gadmen, Wiler et Ammern. Le territoire de Blitzingen faisait partie de la paroisse d'Ernen, un rectorat y fut fondé en 1818, une église construite en 1844 et la paroisse érigée en 1877. Une grande partie de la localité a été la proie des flammes en 1932. L'éclair très particulier des armoiries parlantes officialisées en 1926, qui renvoie aux toponymes « Blicigen »

et « Blicingen » attestés en 1353, n'a donc pas joué le rôle apotropaïque qu'on aurait pu attendre [Fig. 4]. Leur blasonnement, long et compliqué, trahit une héraldique de petite valeur, où l'éclair jaune, traversant le champ bleu de droite à gauche, passe derrière la hampe rouge à pointe jaune qui porte le drapeau du district – le même que pour Münster, on l'a vu –, mât planté au sommet d'une colline verte pentue, et deux étoiles jaunes en haut à droite et à gauche : *d'azur à un éclair d'or mouvant du flanc senestre et traversant le champ en barre ; un drapeau coupé de gueules et d'argent à deux croisettes de l'un en l'autre, fixé à une hampe de gueules à la pointe d'or, brochant sur l'éclair et mouvant d'une montagne de sinople, le tout cantonné en chef de deux étoiles à six rais.*



Malgré le caractère identitaire de ce blason, on ne saurait regretter sa disparition officielle, la faiblesse de son message héraldique étant patente aux yeux non seulement des spécialistes, mais aussi des connaisseurs et des amateurs.

Grafschaft (2001-2016)

Cette commune était issue de la fusion, en 2001, de Biel, Ritzingen et Selkingen. La dénomination de « Comitatus », Grafschaft en allemand et Comté en français, dont Gluringen faisait aussi partie, remonte au XIII^e siècle et constituait le quart inférieur du Haut-Conches. La reprise de cette appellation ancienne était d'autant plus heureuse qu'elle était assortie du choix des armoiries de Biel, augmentées de trois étoiles symbolisant les trois anciennes communes [Fig. 5]. Il faut ajouter que les blasons de Ritzingen et de Selkingen, tous deux créés et adoptés en 1939, n'étaient pas de très belle venue sur le plan héraldique. Abandonnés depuis presque vingt ans, nous n'y revenons pas ici, contrairement à celui de Biel : *d'azur à la crosse d'or posée en pal, soit à une crosse épiscopale dressée sur un fond bleu.*



A partir de 1277, les hommes de la Grafschaft dépendirent sur le plan judiciaire d'un juge local, qui ne rendait de comptes qu'à l'évêque de Sion et non au major de Conches. On trouve les armoiries à la crosse sculptées sur le portail de l'église, vraisemblablement en 1639 déjà, ainsi que sur un document de 1678 des archives paroissiales. Leur abandon représente le principal regret des conséquences héraldiques de la récente fusion.

2017
Bulletin
27

Reckingen-Gluringen (2005-2016)

Issue de la fusion en 2005 de deux communes dont les noms ont été reliés par un trait d'union, cette entité alors nouvelle ne brillait pas par ses options héraldiques ou prétendues telles. Deux mots d'histoire en préambule.

Gluringen (fin XIX^e s.-2004)



Faisant partie du Comté dès le XIII^e siècle avec les trois autres communes évoquées précédemment et, elles, réunies à nouveau sous ce nom de 2000 à 2016, Gluringen a partagé leur sort jusqu'en 1798. Dans le fameux acte de 1277 apparaît Nicolas de Gluringen, fils du chevalier Marquart de Mörel et, de fait, le blason des Gluringen est celui de la famille de Mörel, connu par le sceau de Marquart dans le même acte de 1277. La commune de Gluringen adoptera les armoiries de la famille éponyme, ce dont témoigne un sceau communal du XIX^e siècle [Fig. 6].

Blasonnement : *d'azur à la bande d'or sur laquelle passe un lion d'argent*. Les couleurs ont été choisies plus récemment. On a affaire à un bel exemple d'héraldique médiévale, certes sans grande originalité, mais qui était destiné à une famille seigneuriale et non à une communauté.

Reckingen (1940-2004)

Parmi les pires armoiries communales du canton, celles de Reckingen datent de 1940 seulement. Elles tendaient à rappeler quelques moments de l'histoire locale et régionale, mais si l'intention était louable, la conception s'est éloignée d'une héraldique efficace par la force de



figures simples, au profit du pittoresque paysager et de lettres malvenues [Fig. 7]. Le pont de bois couvert porté par deux piles en maçonnerie et qui enjambe le cours du Rhône évoque l'étendue de la commune sur les deux rives du Rhône avec Oberdorf, Niederdorf et Ueberrotten, d'une part ; et les trois majuscules MAR entrelacées, abréviation courante de MARIA au Moyen Âge et à l'ère baroque, rappellent que la Vierge Marie est la patronne et la titulaire de la paroisse. Reckingen apparaît déjà en 1240 sous la forme « Requiringen » et formait dans l'ancien Conches un quart du Haut-Conches. Paroisse indépendante depuis

1695. Le blasonnement donne : *de sinople à la rivière d'argent posée en pal et traversée par un pont couvert d'or brochante, reposant sur*

.....

deux piles d'argent maçonnées de sable, au chef d'azur chargée d'un monogramme MAR d'argent.

Reckingen-Gluringen (2005-2016)

Tenant absolument à conserver toutes les figures des deux blasons en les combinant, indépendamment des différences fondamentales entre ceux-ci – l'un hérité ou plutôt repris d'anciens seigneurs locaux, l'autre conçu comme un véritable paysage pictural anti-héraldique dans son traitement –, les nouvelles autorités ont procédé à un copier-coller auquel semblait se prêter une certaine complémentarité graphique, d'ailleurs purement fortuite [Fig. 8]: on a commencé par Gluringen, son fond bleu et son lion blanc escaladant l'écu en diagonale de droite à gauche, non plus sur sa bande originale, mais sur une simple ligne de partition; celle-ci provient de la superposition des armes de Reckingen sur celles de Gluringen, apparemment favorisée par l'importance des parties vides de ces dernières; ce transfert a toutefois entraîné quelques réaménagements dans les parties centrale et supérieure de l'écu: l'amputation de la bande de Gluringen, dont la fonction héraldique consistant à porter le lion a été « reprise » par la pente verte d'une présumée montagne, mais au détriment des rives vertes qui bordaient le cours du Rhône et de celui-ci en amont du pont dans les armes de Reckingen; il a ainsi fallu également sacrifier le chef, soit le ciel bleu avec son monogramme marial; enfin, la superposition de Reckingen sur Gluringen a couvert partiellement le lion par le pont de bois couvert, autre élément discutable en héraldique, les ponts étant normalement symbolisés par une arche en maçonnerie et non reproduits de manière réaliste. Nous laissons ici de côté le blasonnement de ces pseudo-armoiries, pratiquement impossible en français, d'autant qu'elles n'ont plus désormais aucune valeur officielle.



Soumises à l'autorité cantonale, ces armoiries avaient été contestées par les Archives de l'État dans un rapport demandé par la Chancellerie de l'État. C'est alors que la commune s'est prévaluée de la clause de l'autonomie communale pour défendre son choix, au mépris du respect de règles héraldiques qui ne dépendent pas d'une autorité politique, quelle qu'elle soit.

L'ensemble, a- ou anti-héraldique, a été fustigé avec raison par la *Stiftung Schweizer Wappen und Fahnen*, même si le reproche d'enquerre, c'est-à-dire d'avoir enfreint la règle héraldique des couleurs

2017
Bulletin
27

en juxtaposant des couleurs, ce qui n'est pas égal à leur superposition, n'est pas justifié selon notre interprétation, pourtant à peine moins intransigeante. Ces soi-disant armoiries seront les moins regrettées par les héraldistes, connaisseurs et amateurs. Espérons qu'il en ira de même sur place.

En conclusion, la seule réserve qui puisse être émise et le reproche que certains ont même ouvertement exprimé à l'égard de cette fusion tiennent à son appellation : Goms, soit Conches, est le nom du district tout entier. Obergoms, soit Haut-Conches, aurait certes mieux convenu à la nouvelle entité communale, mais il avait déjà été choisi et adopté lors de la fusion, en 2009, d'Obergesteln, Oberwald et Ulrichen. Par contre, si les armoiries d'Obergoms sont plutôt malheureuses, voire malencontreuses, celles de Goms sont, elles, irréprochables.

